

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC MARSEILLE CHARTREUX, 237 BOULEVARD DE LA LIBERATION
13004 MARSEILLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M Christopher MORALES, représentant de la société A&C CLIM S.A.S., Société par Actions Simplifiée
actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 18 IMPASSE CHANTEFLEURIE 13012
MARSEILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital
social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a
été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
MORALES Christopher	50	500 €
IORIO Andy	50	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des
Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six
mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

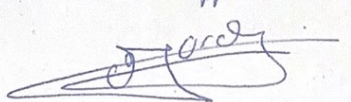
- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 21 janvier 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé


CIC MARSEILLE LA PLAINE

 Lyonnaise de Banque
Julien MARTINI
Chargé d'Affaires Professionnels
CIC Marseille Chartreux
CIC Marseille La Plaine

